



Centre Communal d'action Sociale
19 février 2026

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (R.O.B.) 2026

SOMMAIRE

- I. CADRE JURIDIQUE**
- II. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES LOCALES**
- III. LES MISSIONS DU CCAS**
- IV. ANALYSE FINANCIERE**
- V. ANALYSE DE LA MASSE SALARIALE**
- VI. LES GRANDES ORIENTATIONS DE 2026**
- VII. DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE**

I. CADRE JURIDIQUE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est l'outil privilégié pour mettre en œuvre la politique sociale élaborée par la Commune.

Etablissement public de proximité, il anime une action générale de prévention et de développement social. Il assure un rôle de coordinateur des politiques sociales sur son territoire, en lien avec ses partenaires, institutions publiques et privées.

Les publics concernés par son action : familles, seniors, personnes porteuses d'un handicap, en situation de vulnérabilité, de fragilité, d'exclusion, en parcours migratoire peuvent s'adresser au CCAS dans le cadre d'un parcours coordonné, intégré et travaillé avec ses partenaires.

Le CCAS anime une dynamique d'observation constante de la demande et des besoins sociaux pour créer les conditions de développement de nouvelles réponses sur le territoire.

Pour sa réalisation, le CCAS dispose d'une organisation de ses services favorisant la pluridisciplinarité, la réactivité et la complémentarité dans les interventions.

Conformément à la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe du 7 août 2015 (article L2312 du Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil d'administration du CCAS doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget.

Ce débat permet en effet au conseil d'administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget de l'exercice à venir.

Mais il est aussi l'occasion d'informer les administrateurs sur l'évolution financière du CCAS, en tenant compte des projets en cours et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les prévisions de dépenses et recettes.

Le budget 2026 du CCAS de Bondy est destiné à poser les bases de l'action sociale, en faveur des populations les plus vulnérables.

Ce débat doit en outre être pris acte par une délibération spécifique, à savoir un vote du conseil d'administration. Le présent rapport du CCAS sera mis en ligne sur le site internet de la ville, www.ville-bondy.fr.

II. DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES LOCALES

1) Population (2025)

- Population municipale officielle « en vigueur au 1^{er} janvier 2025 » : 50762 habitants, selon les données transmises par l'INSEE le 8 décembre 2025.
- Densité : $\approx 9\,280$ hab/km² (sur $\sim 5,47$ km²).

2) Répartition par sexe

- Femmes : 51 %
- Hommes : 49 %

3) Répartition par âge

Répartition de la population (approximative, d'après les pourcentages par classes d'âge calculés sur les dernières données disponibles) :

Tranche d'âge	% de la population
0-14 ans	$\sim 22,8$ %
15-29 ans	$\sim 18,9$ %
30-44 ans	$\sim 21,1$ %
45-59 ans	$\sim 17,9$ %
60-74 ans	$\sim 13,2$ %
75 ans et plus	$\sim 5,9$ %

☞ Cela témoigne d'une **population plutôt jeune** par rapport à la moyenne nationale.

4) Catégories socioprofessionnelles (CSP)

Données issues d'INSEE (valeurs les plus récentes disponibles) :

CSP	Effectif ou part estimée
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	$\sim 3,4$ %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	$\sim 6,7$ %
Professions intermédiaires	$\sim 12,8$ %
Employés	$\sim 20,7$ %
Ouvriers	$\sim 13,8$ %
Retraités	$\sim 18,2$ %
Autres sans activité	$\sim 24,3$ %

☞ Cela témoigne d'une **forte proportion de salariés (employés + ouvriers)** et de personnes sans activité déclarée (études, inactifs, etc.).

5) Revenus & emploi

Données récentes tirées des estimations locales :

- Revenu annuel médian par ménage : ~25 685 €.
- Taux d'activité (15-64 ans) : ~73,1 %.
- Taux de chômage (15-64 ans) : ~21,5 %, nettement plus élevé que la moyenne nationale.

6) Logement (2025)

Selon les estimations immobilières :

- Nombre total de logements : ~20 404.
- Part de résidences principales : ~94,7 %.
- Logements vacants : ~4,9 %.
- Logements sociaux / HLM : ~37,4 %.
- Ménages propriétaires : ~43,1 %.
- Ménages locataires : ~55,4 %.

III. LES MISSIONS DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre la politique sociale déterminée par la loi et par les élus. Il assure ses missions obligatoires, définies par la loi, et des missions facultatives que son conseil d'administration a définies dans le règlement des aides facultatives.

Le Centre Communal d'Action Sociale s'attache principalement à mettre en œuvre la politique sociale de la ville que ce soit de l'action sociale en direction des personnes ou de l'animation sociale. Il est le premier service de proximité proposant un accueil, un accompagnement dans les démarches et un relai avec les organismes sociaux.

IV. ANALYSE FINANCIERE

DEPENSES :

2 Budgets distincts : le budget principal et le budget annexe pour le SIMAD (désormais SAD Soins)

CCAS	CA 2025 (012 inclus)	Prévisions 2026 hors 012	PREVISION 2026 TOTALE
FONCTIONNEMENT	2 371 413,23 €	1 044 991,05 €	2 529 055,25 €
INVESTISSEMENT	14 891,54 €	74 000 €	74 000 €

Les dépenses de fonctionnement intègrent principalement les charges de personnel (chapitre 012), les charges à caractère général ainsi que les dépenses liées aux actions sociales et aux services aux usagers.

SIMAD (désormais SAD Soins)	CA 2025 (012 inclus)	Prévisions 2026 hors 012	PREVISION 2026 TOTALE
FONCTIONNEMENT	1 572 579,08 €	331 891,11 €	1 027 807,68€
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €

Le budget du SIMAD demeure principalement composé de charges de personnel et de dépenses directement liées aux interventions à domicile.

SYNTHESE DES DEUX BUDGETS :

CCAS + SIMAD (désormais SAD Soins)	CA 2025	Prévisions 2026 hors 012	PREVISION TOTALE 2026
FONCTIONNEMENT	3 943 992,31 €	1 376 882,16 €	3 556 862,93 €
INVESTISSEMENT	14 891,54 €	- €	74 000 €

RECETTES DU CCAS HORS SUBVENTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE ET HORS REPORT D'EXCEDENT :

CCAS	CA 2025	Prévisions 2026	COMMENTAIRES
Portage de repas	137 178,51 €	135 000 €	Réintégration intégrale au Budget CCAS en recettes et en dépenses. Le montant dépend du nombre de bénéficiaires, du volume de repas livrés et des participations financières associées
Régie animation seniors	24 001,50 €	25 000 €	Stabilisation prévisionnelle.
Contribution APA du conseil départemental	174 189,32 €	190 000€	Il dépend du nombre de bénéficiaires, de leur niveau de dépendance et du montant des plans d'aide financés par le Département.
Financement sur appels à projets RECIE	6000 €	10 000 €	Reconduction AAP
Financement conférence des financeurs projet SOLID'R	0 €	10 000 €	Montant à cheval sur deux années
Financement CD 93 aide aux aidants	5000 €	Montant à cheval sur deux années	
Financement aide à la mobilité pour les aides à domicile	9 281,36 € (versé au titre de 2025 mais au 30 mars 2026)	9 281,36 €	5 288,16€ fléchés pour 2026 mais possiblement perçus en 2027
Convention de refacturation SAD- Soins vers le CCAS	812 787,69 €	152 576,35 €	En 2025 rattrapage des refacturations 2023 et 2024. En 2026 le montant correspond à la convention de refacturation actée, auquel s'ajoutera le montant 2026 lui-même.
Subventions DRE	238 938 €	230 000 €	
TOTAL	1 398 095,02 €	761 857,71 €	

Le report de l'excédent 2025 sur 2026 pourrait être estimé à environ 300 000€ sous l'impact de régularisations de refacturations entre le SAD-Soins et le CCAS.

SIMAD (désormais SAD Soins)	CA 2025	Prévisions 2026	COMMENTAIRES
SUBVENTION ARS	855 312 €	920 530,57	

Les recettes du SIMAD sont constituées principalement de la subvention de l'ARS, des participations des usagers et des financements liés à l'APA.

Conformément aux articles L123-8 et R123-25 du Code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à l'article L2242-4 du CGCT, le Président du CCAS peut accepter, à titre conservatoire, les dons et legs.

Les dons en espèces sont encaissés via une régie dédiée existante au sein du CCAS.

L'exercice 2026, marqué par le contexte électoral, s'inscrit dans une logique de continuité et de prudence budgétaire. Le budget présenté revêt un caractère essentiellement technique, garantissant la stabilité des dispositifs existants sans engager de nouvelles orientations structurantes.

La trajectoire budgétaire repose sur une gestion rigoureuse des crédits. À cet égard, il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2025, les crédits inscrits au chapitre 012 (charges de personnel) n'ont pas été consommés dans leur intégralité.

Les orientations financières pour 2026 s'articulent autour de principes clairs :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Sécurisation et consolidation des financements externes, notamment ceux émanant des partenaires institutionnels ;
- Stabilisation des recettes propres, afin de limiter l'impact sur la subvention d'équilibre ;
- Garantie de la continuité du service public social de proximité, au bénéfice des publics fragiles.

L'établissement poursuit un pilotage fin de ses crédits, en recherchant systématiquement des cofinancements et en optimisant les dispositifs existants.

Dans un environnement financier contraint, le CCAS et le SAD-Soins poursuivent ainsi leurs missions d'accompagnement et de solidarité avec responsabilité et prudence, en veillant à préserver l'équilibre budgétaire des deux entités et la qualité des prestations rendues à la population.

La subvention communale constitue un levier indispensable à la continuité de l'action sociale locale, dans un contexte de ressources externes encadrées et parfois incertaines.

Compte tenu de ce qui précède, la subvention d'équilibre de la Ville, nécessaire au bon fonctionnement du CCAS, sera définie dans le cadre du vote du budget primitif 2026 en fonction de la future organisation cible qui sera définie en début de prochaine mandature, en fonction des orientations définies en matière de masse, des financements externes, et de l'ajustement des recettes propres.

Compte tenu du résultat de fonctionnement reporté, elle devrait s'inscrire dans la moyenne des subventions versées sur la période 2021-2024.

Le CCAS demeure attentif à l'évolution des besoins sociaux du territoire et conserve une capacité d'adaptation afin de répondre aux situations d'urgence ou aux évolutions réglementaires.

L'Analyse des besoins sociaux (ABS) qui devra avoir lieu dans la première année du prochain mandat devrait permettre d'ajuster les actions et le budget aux besoins identifiés par ces travaux.

V. ANALYSE DE LA MASSE SALARIALE

Les effectifs :

La répartition des effectifs permanents entre les différentes catégories s'établit comme suit : 27% en catégorie A et B, 73% en catégorie C.

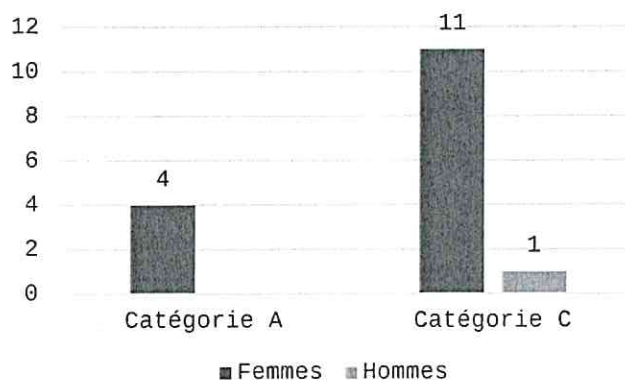
Répartition des agents permanents en effectifs physiques au 31 décembre 2025 par statut, catégorie et genre :

Pour le CCAS (hors SIMAD) :

Titulaires

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	4		4
Catégorie B			
Catégorie C	11	1	12
Total	15	1	16

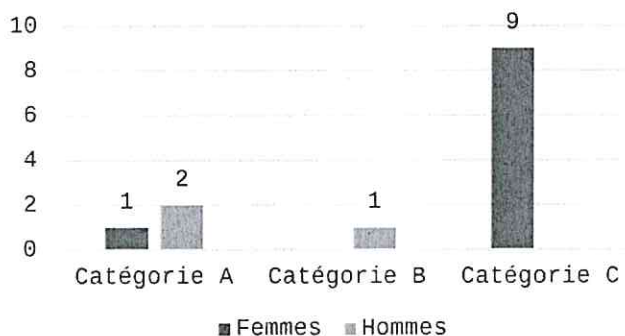
Répartition des agents titulaires par catégorie



Personnels contractuels

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	1	2	3
Catégorie B		1	1
Catégorie C	9		9
Total	10	3	13

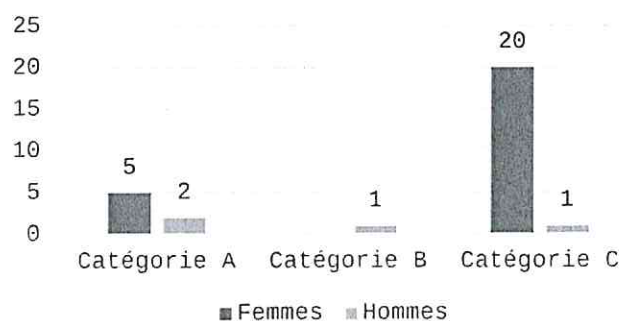
Répartition des agents contractuels par catégorie



Effectif global

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	5	2	7
Catégorie B		1	1
Catégorie C	20	1	21
Total	25	4	29

Répartition globale des effectifs par catégorie et par genre

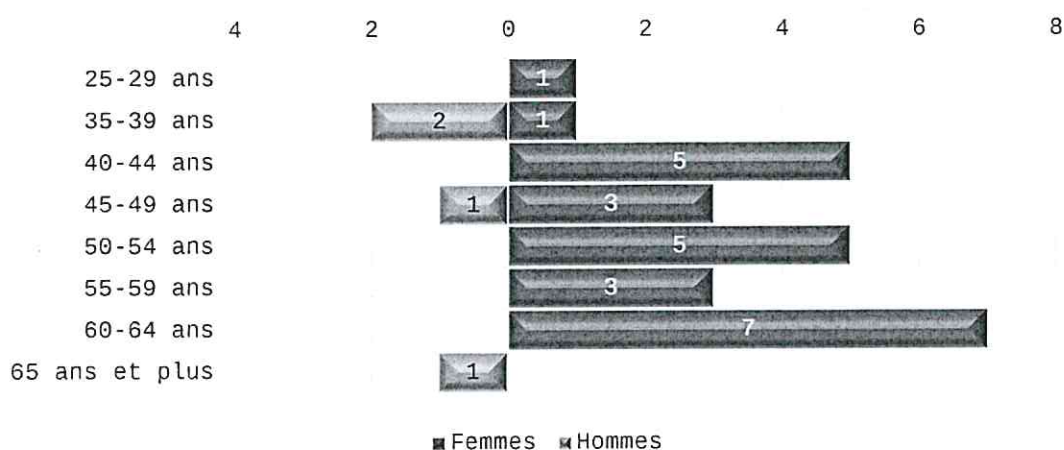


Répartition des agents permanents en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2025 par catégorie et genre :

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	5	2	7
Catégorie B		1	1
Catégorie C	15,94	1	16,94
Total	20,94	4	24,94

Pyramides des âges des agents permanents au 31 décembre 2025 :

Pyramide des âges des agents permanents



Ensemble	Femmes			Hommes		
	Age minimum	Age moyen	Age maximum	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Catégorie A	29	43	50	47	56	65
Catégorie B				37	37	37
Catégorie C	36	53	63	39	39	39

On note que 55,2 % des agents sur poste permanent du CCAS sont âgés de plus de 50 ans, 41,3% sont âgés de 30 à 50 ans et 3,5% sont âgés de moins de 30 ans.

L'âge moyen pour l'ensemble des agents permanents s'élève à presque 51 ans.

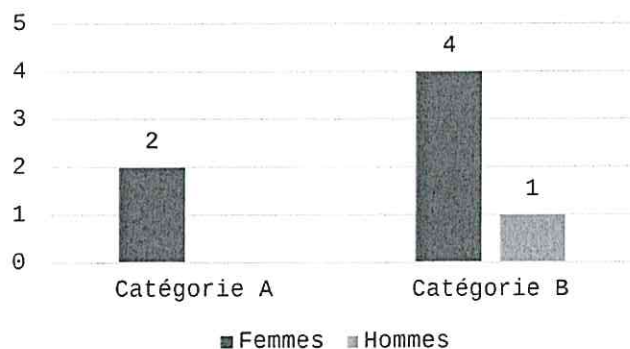
L'âge moyen pour les agents titulaires est de 52 ans contre 49 ans pour les contractuels permanents de droit public.

Pour le SIMAD (désormais SAD-Soins):

Titulaires

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	2		2
Catégorie B	4	1	5
Catégorie C			
Total	6	1	7

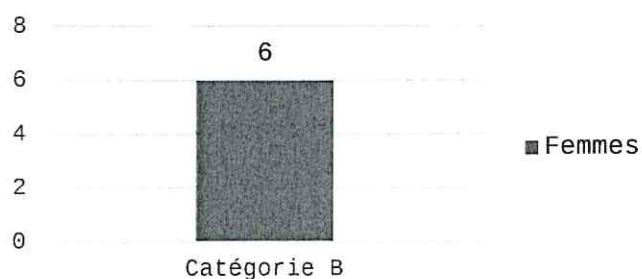
Répartition des agents titulaires par catégorie et par genre



Personnels contractuels

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A			
Catégorie B	6		6
Catégorie C			
Total	6		6

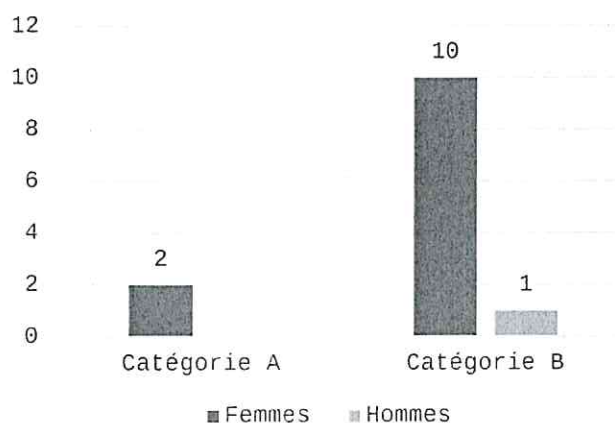
Répartition des agents contractuels par catégorie et par genre



Effectif global

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	2		2
Catégorie B	10	1	11
Catégorie C			
Total	12	1	13

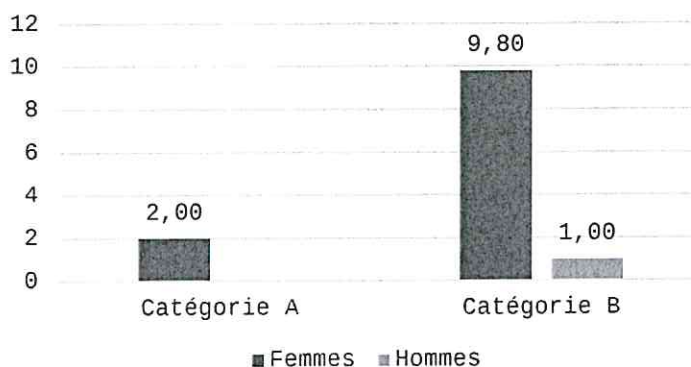
Répartition des effectifs sur emploi permanent par catégorie et par genre



Répartition des agents permanents en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2025 par catégorie et genre :

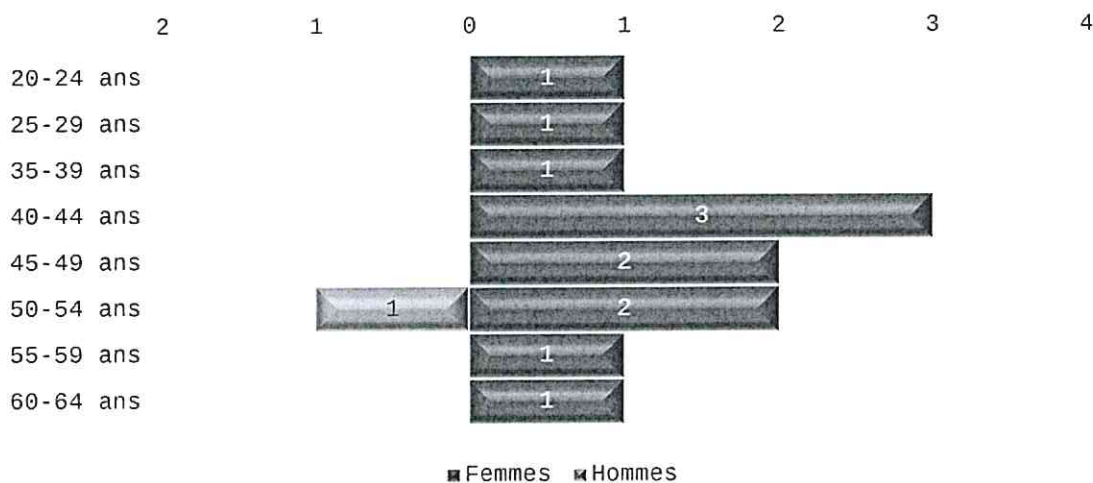
Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	2		2
Catégorie B	9,80	1,00	10,80
Catégorie C			
Total général	11,80	1,00	12,80

Répartition des ETP par catégorie et par genre



Pyramides des âges des agents permanents au 31 décembre 2025 :

Pyramide des âges des agents permanents



Ensemble	Femmes			Hommes		
	Age minimum	Age moyen	Age maximum	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Catégorie A	58	59,5	61			
Catégorie B	23	49	54	50	50	50
Catégorie C						

On note que 38,5% des agents du SIMAD sont âgés de plus de 50 ans, 46% sont âgés de 30 à 50 ans et 15,5% sont âgés de moins de 30 ans.

L'âge moyen pour l'ensemble des agents permanents s'élève à 49 ans.

L'âge moyen pour les agents titulaires est de 52 ans contre 45,5 ans pour les contractuels permanents de droit public.

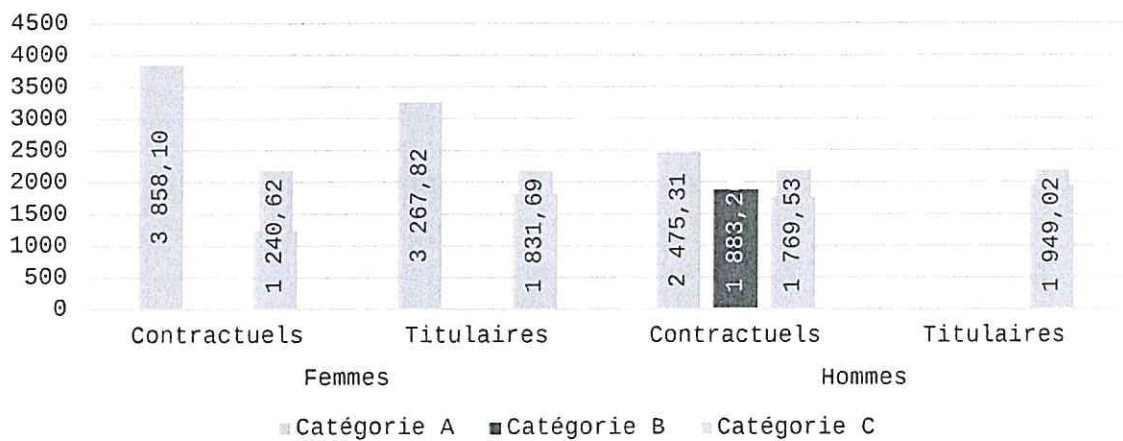
Les rémunérations :

Pour le CCAS :

La rémunération mensuelle moyenne nette des emplois permanents présents au 31 décembre 2025 est de 1 960 €.

Catégorie statutaire	Femmes	Hommes	Total général
Catégorie A	3 385,87 €	2 475,31 €	3 125,71 €
Catégorie B		1 883,26 €	1 883,26 €
Catégorie C	1 521,74 €	1 859,28 €	1 592,40 €
Total général	1 929,74 €	2 110,48 €	1 959,87 €

Rémunérations nettes mensuelles par statut et par genre

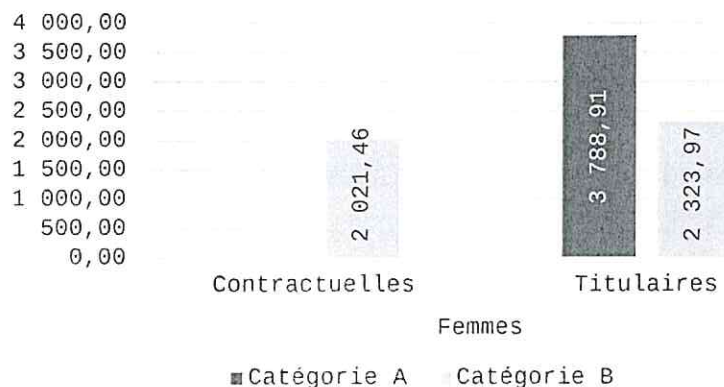


Pour le SIMAD :

La rémunération mensuelle moyenne nette des emplois permanents présents au 31 décembre 2025 est de 2301,12 €.

Catégorie statutaire	Femmes
Catégorie A	3 788,9 €
Catégorie B	2 323,9 €
Total général	2 385,4 €

Rémunération nette mensuelle des agents permanents



Dans l'ensemble, (CCAS & SIMAD), les primes (NBI/SFT/IR) représentent 39 508,47 € soit 2,93% des dépenses de personnel et le régime indemnitaire (IFSE) correspond à 120 320,42 €, soit près de 8,93% des dépenses de personnel.

Le régime indemnitaire :

La refonte du régime indemnitaire a constitué l'un des principaux axes de la politique RH de la collectivité au cours du mandat. Concomitamment à l'élaboration des lignes directrices de gestion pour la période 2023-2026, elle s'est dans un premier temps traduite, depuis 2020, par une révision et une remise à niveau afin de favoriser l'attractivité sur certains métiers.

La collectivité s'attache désormais à poursuivre sa modernisation dans le cadre d'une démarche de valorisation des parcours professionnels et de reconnaissance de l'engagement des personnels.

Cette démarche s'articule autour de trois priorités :

- La mise en œuvre d'un régime indemnitaire conforme à la réglementation applicable, et ce afin de sécuriser la situation de plusieurs certaines d'agents percevant depuis 2017 des primes sans base légale,
- La mise en œuvre d'une politique de rémunération adaptée aux exigences de maintien du pouvoir d'achat du personnel avec le maintien de l'enveloppe budgétaire affectée au versement de la prime exceptionnelle versée en fin d'année,
- La modernisation du régime indemnitaire et la mise en œuvre d'une politique de rémunération attractive, lisible et équitable, à la fois adaptée aux enjeux de maintien du pouvoir d'achat mais également de valorisation des personnels le plus méritants.

S'agissant du volet réglementaire, le conseil municipal a délibéré en avril 2024 pour régulariser plusieurs primes et indemnités (part variable de la prime de fin d'année versée au titre de l'article 111 de la loi 84-53, indemnités de nettoyage de vêtements instaurée par délibération du 30 mars 2017, indemnités pour travaux insalubres et salissants...), lesquelles ont été requalifiées dans le cadre du RIFSEEP et de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) afin de pouvoir être versées aux agents.

Parallèlement, la collectivité a souhaité dès 2022 réaffirmer sa volonté - en dépit de ses contraintes budgétaires - de maintenir l'enveloppe budgétaire qui était affectée depuis 2019 à l'octroi d'une prime exceptionnelle qui était là encore dépourvue de base légale.

Afin de tenir cet engagement et de respecter le cadre réglementaire, et ce, dans la mesure où cette prime est totalement décorrélée de la manière de servir, cette prime a été pérennisée fin 2023, sous la forme d'un complément d'IFSE, comme suit : 500 € pour les agents de catégorie C ; 400 € pour les agents de catégorie B ; 300 € pour les agents de catégorie A.

En fin d'année 2024, afin de souligner l'engagement et l'implication professionnelle des services et personnels qui ont largement contribué et consenti, depuis plusieurs années, à d'importants efforts de gestion, la collectivité a également décidé de poursuivre ses efforts de revalorisation progressive de cette prime, versée en décembre 2024 dans les conditions suivantes : 800 € pour les agents de catégorie C ; 700 € pour les agents de catégorie B ; 600 € pour les agents de catégorie A.

Afin de tenir cet engagement et de respecter le cadre réglementaire, et ce dans la mesure où cette prime est totalement décorrélée de la manière de servir, cette prime a été pérennisée. Depuis 2023, elle est versée sous la forme d'un complément d'IFSE. En 2025, une enveloppe d'un montant de près de 30 000 € bruts hors charges patronales a été consacrée à cette prime, contre 21 500 € en 2024.

Absentéisme pour raisons de santé :

Pour le CCAS, le taux d'absentéisme médical (maladie ordinaire, accident de trajet et de travail, longue maladie, maladie professionnelle) est de 7,21% au titre de l'année 2025, soit 26 jours d'absence par agent permanent.

A titre de comparaison, pour les CCAS de la grande couronne de la région Ile de France, le taux d'absentéisme médical est en moyenne de 8,4%.

Pour le SIMAD, le taux d'absentéisme médical s'élève à 9,06%.

Un plan de prévention est en cours de déploiement visant à faire diminuer structurellement ce taux d'absentéisme, en accompagnant les directions opérationnelles dans la gestion des inaptitudes temporaires et de permettre un retour durable et pérenne des agents au sein des services.

Cette démarche doit aussi permettre de diminuer les conditions de recours à du personnel non permanent et limiter l'inflexion concomitante de la masse salariale dédiée au remplacement du personnel absent.

Temps de travail

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ayant imposé aux collectivités le respect des 1607 h de travail annuel, la durée annuelle du temps de travail effectif en vigueur au sein de la collectivité a donc été portée à 1607 heures depuis le 1^{er} octobre 2022, réparties sur 228 jours de travail (365 jours - 104 jours de repos hebdomadaire - 25 jours de congés payés - 8 jours fériés en moyenne).

Ainsi, depuis 2024, le nouveau règlement intérieur du personnel du CCAS, intègre la modification du nombre de jours pouvant être accordés dans le cadre des autorisations spéciales d'absences pour motifs familiaux et prévoit la pénibilité dans le cadre des 1607 heures.

Perspectives 2026 :

Pour 2026 et en l'état des prévisions budgétaires établies, qui dépendront très largement des orientations retenues en début de prochaine mandature, le montant prévisionnel des dépenses de dépenses est estimé à 1,48 M€ correspondant au prévisionnel 2025, soit une augmentation prévisionnelle de 140 k€ par rapport au réalisé 2025

Des mesures externes à la Ville décidées par l'Etat viendront impacter également la masse salariale en 2026 et devront être prises en compte afin d'avoir une évolution des dépenses de personnel au plus proche de la réalité, du fait notamment d'un effet GVT de l'ordre de 2%, de l'application successive des mesures gouvernementales, des augmentations successives de la contribution employeur pour la part patronale des cotisations retraite CNRACL (3 points en 2025).

VI. LES GRANDES ORIENTATIONS DE 2026

1. LES SOLIDARITES :

A. Mission Handicap :

Dans le cadre de la mission handicap l'année 2025 a été marquée par :

- La reprise de la commission communale d'accessibilité qui a permis de présenter la feuille de route à ses membres.
- La réponse à un appel à projet du département de la Seine Saint Denis qui permettra d'engager des séances collectives destinées aux fratries comptant des enfants en situation de handicap. (Financement à hauteur de 4000€)
- La prise de contact avec de nombreux acteurs en vue de permettre la mise en place de permanences au sein de la Maison Marianne (UNAFAM, MDPH, Droit pluriel)

La feuille de route Handicap n'a pas pu être entièrement aboutie du fait d'une absence très longue du chargé de mission, en poste unique sur ce sujet. Le poste sera doublé sur 2026.

B. Mission Insertion

En 2025, le CCAS de Bondy, en lien avec la Ville, Est Ensemble et le réseau emploi local, a conduit ou co-piloté plusieurs actions emploi et insertion, combinant forums, job dating et actions « aller-vers ».

Les actions majeures ont rassemblé une forte mobilisation du public :

- Job Dating – Meet Up (février) : 117 candidats, 141 entretiens, 11 entreprises et 12 organismes de formation.
- Forum Emploi & Insertion (juin) : Environ 350 visiteurs, 22 entreprises, 8 organismes de formation, avec des retours positifs des participants et 10 retours emploi identifiés.
- Café Contact Emploi (octobre) : 160 participants, 311 entretiens, 12 recrutements effectifs, confirmant l'efficacité des formats innovants de recrutement.

Les actions de proximité (« aller-vers ») menées sur les marchés, lors des animations estivales et forums de rentrée ont permis de rencontrer plus de 350 personnes, de diffuser l'offre de services emploi et d'orienter les publics vers les dispositifs adaptés (France Travail, Mission locale, insertion, formation).

Des actions ciblées de découverte métiers (restauration, métiers de l'humain) ont favorisé l'accès à la formation, avec plusieurs entrées effectives en parcours qualifiants.

Enfin, la participation à des événements intercommunaux (Forum Est Ensemble) a permis d'inscrire les publics bondynois dans une dynamique territoriale élargie, avec plus de 1 500 visiteurs et 50 recruteurs mobilisés.

Par ailleurs, la mission insertion s'investit également dans différents projets en partenariats :

Projets	Dates	Lieu	Porteur	Partenaires	Actions/Chiffres
Territoire Zéro chômeur de longue Durée	2022 A ce jour	Quartiers terre-Saint-Blaise / Noue-Caillet	Co-pilotage Est Ensemble-Ville/CCAS (<i>équipe projet</i>)	Fonds Expérimentation Réseau emploi EPT, associations, DRIETTS, Bailleurs sociaux,	-Reprise contact volontaires : 26/08 - 16/09 - « TZ café » tous les 15 j - Plusieurs ateliers. -Accompagnement vers l'emploi des <u>15 volontaires actifs</u> (<i>programmation trimestrielle</i>). - Commission « Parcours » avec réseau emploi. - CLE (comité local pour l'emploi) le 15 décembre
Cluses sociales	2022 à ce jour	Bondy et particulièrement QPV	Co-piloté Est Ensemble/ville	Réseau emploi/commande publique ville	Nombre d'heures d'insertion 2025 : NC Permanences G. Bassens/MIEJ; stand Forums, infocolls F. travail et Balavoine, allers-vers dans quartiers, etc.
Comité local pour l'emploi -CPLE / réseau emploi locale	2024 à ce jour	Est Ensemble /Bondy	EPT /ville	Réseau emploi EPT/Bondy (France travail, MIEJ, ALI, Service social, PLIE/Ensemble pour l'emploi...)	4 rencontres en 2025 : 14/02, 02/07, 08/09 et 4/12 (rencontre bilans)
Accompagnement des jeunes	Juin 2023 à ce jour	Bondy	MIEJ Mission Intercommunale pour l'emploi des jeunes (5 villes)	Ville/ réseau emploi/EPT / Education Nationale, divers	Accompagnement individuel ; collectif. Ateliers, divers partenariats 1 bilan annuel avec l'élue à emploi

Du point de vue financier, la mission insertion est financée (hors RH) à 100% par le biais de réponse à appels à projet auprès du Département de la Seine St Denis. AAP RECIE (*réseau des communes et Interco engagées pour l'Insertion et l'emploi en Seine-Saint-Denis*) Durée 1 an

Pour 2025, la réponse à cet appel à projet a permis d'obtenir une recette de 6000€ de recette au CCAS, ce qui a permis de couvrir l'ensemble de dépenses portée par cette mission.

La demande déposée fin 2025 pour 2026 a permis d'obtenir un financement de 10 000€ ce qui permettra d'améliorer l'organisation des actions 2026.

Pus largement que le CCAS la mission insertion est en lien avec les services municipaux afin de suivre les versements de subvention couvrant : le fonctionnement de la mission locale (MIEJ) les clauses sociales, ou le projet Territoire Zéro chômeur de longue durée

Enjeux 2026 identifiés

- Maintenir des formats efficaces (job dating, café contact emploi)
- Poursuivre les actions « aller-vers » pour toucher les publics éloignés de l'emploi
- Améliorer le suivi des retours emploi auprès des entreprises partenaires

C. Aides financières

AIDES FINANCIERES FACULTATIVES	DEMANDES	ACCORDS	REFUS	AJOURNES	MONTANT ATTRIBUE
ASSURANCE HABITATION	12	10	2	0	1 438,52 €
MUTUELLE	1	1	0	0	252,66 €
CANTINE	85	47	32	6	9 648,84 €
CHARGES DE COPROPRIETE	1	0	1	0	0,00 €
CHARGES LOCATIVES	4	1	3	0	100,00 €
CRECHE	1	1	0	0	138,33 €
FRAIS D'OBSEQUES	1	0	1	0	0,00 €
LOGEMENT ENERGIE	1	1	0	0	118,72 €
LOYER	83	52	25	6	11 784,01 €
TAXE D'HABITATION	1	0	1	0	0,00 €
TAXES FONCIERES	3	0	3	0	0,00 €
TOTAL	193	113	68	12	23 481,08 €

Concernant les aides financières facultatives, 3505,39€ attribués en 2024 ont été payés en 2025 soit 20 921,21€ attribués en 2025.

	DEMANDE	ACCORD	REFUS	AJOURNE	MONTANT	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	
AIDE ALIMENTAIRE	493	463	26	1	32 000,00 €	1344	3 Demandes traitées en 2026

FSE	DEMANDE	ACCORD	REFUS	AJOURNE	BUDGET	BUDGET UTILISE	SOLDE
	311	241	68	3	68 708,86 €	59 204,93 €	9 503,93 €

SIPPEREC	DOSSIERS PRESENTES	BUDGET ALLOUE	RE-ABONDEMENT LE 12/09/25	ENGAGEMENT SUR RE-ABONDEMENT	BUDGET TOTAL 2025	AIDES 2024 A DEDUIRE SUR LE BUDGET 2025	BUDGET TOTAL UTILISE	SOLDE
	42	8 900 €	4 450 €	3 900 €	12 800 €	4 067 €	12 400 €	400 €

EAU	DEMANDE	ACCORD	REFUS	AJOURNE	BUDGET 2025	BUDGET UTILISE	SOLDE
	85	83	2	0	42 996 €	9 184,66 €	23 251,58 €

Concernant l'aide à l'eau, le règlement intérieur a évolué tout comme les montants à attribuer à la hausse

NUITEES	NB DE FAMILLES	NB D'ADULTES	NB D'ENFANTS	NB DE NUITEES	BUDGET ALLOUE	BUDGET UTILISE	SOLDE
	10	12	16	54	4 500 €	3 775,13 €	724,87 €

D. Domiciliation

La gestion de ce service obligatoire et gratuit pour l'utilisateur, nécessite un suivi rigoureux en matière de conduite d'entretiens, d'études des demandes, des renouvellements d'élection de domicile, de remise et suivi des courriers. Cette mission obligatoire pour les CCAS fait l'objet d'un suivi de la part de l'état, sans aucune compensation de quelque ordre que ce soit.

Cette gestion est en constante augmentation, tant en termes de nombre de domiciliés, que de passages, et particulièrement en termes de courriers réceptionnés et distribués.

En 2025, le service a travaillé sur des évaluations des situations des domiciliés plus poussées afin de permettre une ouverture de droits conforme à l'esprit de la loi.

	Courriers entrants	Courriers sortants	1ères demandes	Renouvellements	Radiations	Nombre d'accords	Nombre de refus	Nombre de demandes mouvementées total
2023	6685	3695	188	196	3	-	-	381
2024	5295	4565	202	181	53	-	-	383
2025	5177	4470	306	496	82	194	112	690

La situation arrêtée au 31 décembre 2025 fait apparaître le nombre de 797 dossiers de domiciliés répondant aux besoins de 1231 personnes (en incluant les ayants droits)

On constate que malgré un suivi bien plus rigoureux et strict de ce sujet, les demandes sont en constante augmentation. Grâce aux effets de la dématérialisation, le volume de courrier reçu et redistribué n'augmente pas proportionnellement au nombre de domiciliés.

E. Accueil

Depuis août 2024, les activités hébergées par la Maison Marianne se sont beaucoup développées : intégration de la permanence du Guichet unique (médiateur, conciliatrice de justice, notaire), Union Départementale des Associations Familiales, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes, Agence Locale Insertion, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, ce qui est venu s'ajouter aux permanences existant déjà : CAF, Mutuelle communale, France Alzheimer, UDAF93.

La structure a également ouvert plus largement la mise à disposition de ses salles. Ces nouveautés ont fortement impacté la fonction accueil de la Maison Marianne qui doit être professionnalisée et renforcées pour maintenir la qualité du service public.

Les agents assurent un accueil inconditionnel sans rendez-vous, les renseignements et orientations du public ; ce qui suppose une formation des agents d'accueil. Le suivi des publics accueillis s'opère par le biais d'un logiciel métier commun avec les agents de la direction adjointe solidarité. Malheureusement, la densité des absences et des postes vacants en 2025 n'a pas permis une tenue

de ce logiciel de manière satisfaisante. Cette situation a également largement dégradé la qualité de la réponse téléphonique et nécessité des fermetures régulières de la structure.

	2024	2025
Accueil téléphonique	15 893	NC
Accueil physique	20 195	18240

Une nouvelle dynamique sera développée en 2026, dans la poursuite des travaux menés sur l'accueil et le guichet unique de l'Hotel de Ville. Elle permettra de dissocier la fonction d'accueil pure et les démarches d'accompagnement des usagers qui ne seront plus prises en charge dans le hall d'accueil de la structure.

2. LE SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE :

Les services de maintien à domicile d'aide (SID) et de soins (SIMAD) ont fait l'objet d'une réforme.

La **réforme des Services Autonomes à Domicile (SAD)** vise une transformation profonde de l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap à domicile, en clarifiant l'offre et en améliorant la coordination entre professionnels. Cette réforme veut relever les défis relatifs au virage domiciliaire en proposant une réponse intégrée au besoin de maintien à domicile par anticipation du vieillissement de la population prévue à l'horizon 2030.

Ainsi, le secteur du domicile se restructure en rapprochant les services existants :

- les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), impacte le SID de la ville de Bondy ;
- les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD), impactant le SIMAD de la Ville de Bondy, pour former une catégorie unique de services, les **Services Autonomie à Domicile (SAD)**, qui répondront aux conditions minimales de fonctionnement définies par le cahier des charges présenté par le décret relatif aux services autonomie à domicile publié le 17 juillet 2023.

Les missions obligatoires du SAD mixte sont :

- Aide et accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne.
- Réponse aux besoins de soins infirmiers et techniques.
- Aide à l'insertion sociale et maintien du lien social.
- Prévention de la perte d'autonomie, restauration et soutien à l'autonomie.

Des **missions facultatives** complètent ce socle comme le soutien aux aidants et, dans certains cas, le rôle de centre de ressources territoriales (CRT).

A. Le service autonomie à domicile-Aide

Le Service Autonomie à Domicile -Aide (SAD Aide) se concentre sur cinq activités au sein du service autonomie :

- **Maintien à domicile** : Cela implique l'intervention des aides à domicile (AAD) pour assister les personnes âgées à rester chez elles ;
- **Téléassistance** : Offrir un soutien à distance pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes âgées à domicile ;
- **Portage de repas à domicile (PRD)** : Fournir des repas préparés et livrés à domicile pour répondre aux besoins nutritionnels des personnes âgées ;
- **Transport accompagné des personnes âgées** : Assurer le déplacement sécurisé des personnes âgées vers des rendez-vous médicaux, des courses, etc...
- **Travaux de petits jardinages** chez les seniors via une convention avec l'association YUCCA (dispositif TAPAJ).

En outre, le service offre **un soutien et un suivi aux démarches administratives**, notamment dans la constitution de dossiers pour des allocations telles que l'Allocation Solidarité Personnes Âgées (ASPA), l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA), l'Aide Sociale à l'Hébergement, ainsi que pour les obligations alimentaires (instruction des aides légales pour le Conseil Départemental qui ne fait pas l'objet d'une compensation financière de leur part).

INTERVENTIONS A DOMICILE SENIORS

ACCUEIL SIDS	2023	2024	2025
Accueil physique	780	1014	NR
Accueil téléphonique	10227	12870	NR
Courriers / mails	8662	12471	NR

Les données ne sont pas renseignées en 2025 car les agents ont été très peu présents et n'ont pas priorisé le comptage de ces activités.

VISITE A DOMICILE	2023	2024	2025
Visite AAD	102	155	NR
Visite PRD	23	50	NR
Visite signalement personne en danger	10	8	8

Maintien à domicile :

EFFECTIF D'AIDES A DOMICILE	2023	2024	2025
Titulaires	7	8	8
Contractuelles	7	6	4
Vacataires	5	2	0
CDI	2	2	3

Parmi le personnel titulaire à hauteur de 8, 1 agent est mis à disposition de la Ville depuis 5 ans. Par ailleurs, l'ensemble des agents contractuels sont sur des contrats à 100h/mois.

AAD	2023	2024	2025
Nombre de bénéficiaires AAD	156	101	100
Nombre d'heures effectuées	31627	29213	28118

TELEASSISTANCE	2023	2024	2025
Nombre de bénéficiaires téléassistances VITARIS	285	274	292

Portage de repas à domicile :

PRD	2023	2024	2025
Nombre de repas livrés	18942	19744	15433
Nombre de bénéficiaires PRD	126	89	82

Transports véhiculés gratuits :

TRANSPORT	2023	2024	2025
Nombre de transports	1538	1227	NR

Mobilité verticale : CONVENTION PLUS SANS ASCENSEUR

La ville a établi en 2023 un partenariat avec l'association Plus sans Ascenseurs pour fournir une assistance en cas de panne d'ascenseur, permettant ainsi aux personnes ayant des difficultés de mobilité de se rendre à leurs rendez-vous médicaux ou paramédicaux. Ce service est destiné aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux personnes accidentées, aux femmes enceintes, ainsi qu'aux personnes souffrant de maladies cardio-vasculaires ou respiratoires.

Il est important de noter que Plus sans Ascenseur se charge uniquement de descendre et de remonter la personne à l'aide d'une chaise spécifique. La personne ou l'un de ses proches doit organiser la suite de son déplacement après la descente de son escalier.

La convention prévoit jusqu'à 5 sorties, soit 10 déplacements maximum par personne. Cela offre une solution temporaire et spécifique pour pallier les problèmes de mobilité causés par les pannes d'ascenseur.

La convention est entrée en vigueur à la date de signature pour une durée initiale d'un an, avec la possibilité de renouvellement par tacite reconduction. La cotisation demandée pour bénéficier de ce service est de 6500€, ce qui inclut 60 déplacements.

Le collectif Plus sans Ascenseur doit effectuer un relevé mensuel des actions réalisées, pour suivre et documenter les déplacements effectués dans le cadre de cette convention. Ces relevés permettent de tenir un suivi précis des activités et de vérifier le respect des termes de la convention.

Démarches administratives

ADPA	2023	2024	2025
Nombre de dossiers	121	187	55

ASPA	2023	2024	2025
Nombre de dossiers	41	24	30

Aide Sociale à l'hébergement	2023	2024	2025
Nombre de dossiers	89	37	40

Obligation Alimentaire	2023	2024	2025
Nombre de dossiers	59	43	25

De plus en plus de demandes notamment d'OA ou d'ASH transitent par le biais de mails ce qui a un impact significatif sur les modalités de travail de la collaboratrice en charge de ces dossiers. Ainsi, sur ces sujets, cela a représenté en 2025, 2359 mails entrants, 1204 réponses et 1186 appels.

Soit 150 dossiers relevant de l'aide sociale légale du Département ayant nécessité 343 accueils physique de personnes ou de familles.

INTERVENANT SOCIAL AUTONOMIE

L'intervenant Social Autonomie du CCAS a mené diverses actions en 2025 visant à garantir l'accès aux droits et à favoriser l'autonomie des bénéficiaires.

ACTIVITES	2024 (avril à décembre)	2025
Ouverture de droit AM	15	12
Demande de CSS	30	30
Demande d'aides financières facultatives	4	4
Recours amiables AM	20	15
Recours amiable CAF	25	13
Demande d'APL	9	20
Demande de RSA	15	3
Demande ADPA	20	17
Demande ASH	7	15
Demande FAG	4	2
Demande FSL	3	12
Demande de logement	50	15
DALO	7	9
Inscription SIAO 93	30	16
Demande AAH	12	18
Demande PCH	4	12
Demande de carte mobilité inclusion	11	20
Dossier retraite anticipée pour personnes handicapé	40	50
Demande ASPA	12	30
Fiche FAMO	4	2
Accompagnement au tribunal	1	6
Visite à domicile suivi social		70
Visite signalement personnes en danger		25
TOTAL	323	431
Part des personnes en situation de Handicap accompagnées	59%	87
Part des personnes âgées accompagnées		110
Part des personnes âgées en situation de handicap		204
Autres		30

L'année 2025 a été marquée par un accompagnement soutenu des publics fragiles dans l'accès à leurs droits et à une meilleure autonomie. Le travail de l'Intervenant Social Autonomie a permis de répondre aux besoins croissants en matière d'accès à la santé, aux prestations sociales, au logement et à la protection des personnes vulnérables.

Le CCAS reste mobilisé pour poursuivre cet accompagnement et adapter ses actions aux besoins des bénéficiaires.

B. Le service autonomie à domicile de soins

Le service autonomie à domicile de soin (SAD Soins) est financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) via un financement qui se compose d'un forfait global de soins (FGS), de financements complémentaires et d'une dotation de coordination. C'est un service qui a pour objectif d'offrir des soins infirmiers, techniques et paramédicaux aux particuliers.

Le budget est sollicité auprès de l'ARS en décembre de l'année N-1. Un compte administratif est établi en avril de la même année, suivi d'un réajustement en juillet de l'année N.

Le SAD de soin de Bondy repose très majoritairement, donc sur les décisions budgétaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France et les réformes nationales.

Dotation Globale de Soins et Financement du SAD Soins pour Bondy

- **Le montant de la dotation 2025** : 920 530,57 €, avec un coût par place fixé à 17 702,51€.
- **L'actualisation budgétaire 2025** : Augmentation de 0,82 % soit une actualisation 2025 à hauteur de 7 206.50€.
- **Le calcul du forfait global de soins** est calculé sur la base des recueils annuels d'activité réalisés sur SIDOBA. Le pas de convergence PA sur le FGS est de : - 77 829,02€. Le complément convergence SSIAD s'élève à 70 772,41€.
- **Les mesures nouvelles** : Conformément à la réforme SAD, une dotation relative à la coordination de soins est allouée au SAD de soins qui s'élève à 11 654,94€. Ce montant a vocation à contribuer au financement du poste de coordination du service.
- **Les financements complémentaires** :
 - Revalorisation salariale de 10 712,19 € pour améliorer le pouvoir d'achat du personnel.
 - Aucun financement pour l'extension des capacités ou nouvelles installations n'a été proposé par l'ARS
- **Les crédits non reconductibles (CNR)** : Des CNR ont été alloués et fléchés sur des activités de formation à hauteur de 10 000€ et d'accompagnement à la réforme SAD à hauteur de 15 000€.

Orientations Budgétaires Régionales et Nationales

- Augmentation de la Dotation Régionale Limitative (DRL) : +6.91 % en 2025.
- Taux de progression de l'Objectif Global des Dépenses (OGD) :
 - +7.4 % pour le secteur des personnes âgées.
 - +3,2 % pour le secteur du handicap.
- Soutien aux établissements en difficulté : Mobilisation de crédits non reconductibles pour aider les ESMS fragiles.

Tarification et Réformes du SAD Soins par l'ARS

- Transformation progressive du modèle tarifaire des SSIAD d'ici 2027.
- Gel des dotations soins en 2025 pour certains services en attente de convergence tarifaire. L'année 2026 fera l'objet d'une prise en compte pleine et entière de l'activité recueillie sur SIDOBA pour l'allocation du forfait Global de soins du SAD Soins.
- Financement de nouvelles places SSIAD en Île-de-France : 25 000 places à l'horizon 2030, pour un budget annuel de 400 M€.

Le personnel du SAD Soins financé par ARS :

- D'une Directrice adjointe de l'autonomie (gestion du SIMAD et du SIDS) pourvu depuis le mois de mai 2025, financé partiellement par l'ARS ;
- 2 infirmières diplômées d'État à temps plein,
- 10 aides-soignants, (dont 1 aides-soignants en maladie depuis novembre 2022 une disponibilité aide-soignant)
- Une assistante administrative poste 100% (poste vacant depuis avril 2025)
- Travailleur social du service autonomie 100% Le SAD Soins dispose également de 10 véhicules électriques et de locaux spécifiques (salle de réunions, bureau Directrice Adjointe de l'autonomie, bureau infirmier, bureau aide-soignant) pris en charge dans la dotation globale de l'ARS.

Eléments statistiques :

La file active en 2025 a été de 67 patients avec un taux d'absence de 456 jours.

Le taux de réalisation de l'activité soit le nombre de jours de présence / par le nombre de places autorisées sur la période est de 73.3%. Le taux d'admission est de 61.54%, avec un taux de rotation de 60.58%.

Les publics pris en charge par le SAD Soins étaient déjà à domicile pour 97% et orientés en sortie d'établissement pour 3% d'entre eux.

Répartition des personnes accompagnées sorties définitivement

Libellé	Résultat	%
DOMICILE	5	20.83%
DECES SURVENUS AU COURS DE LA PC	3	12.5%
HOSPITALISATION (DONT LES DECES SURVENUS EN MILIEU HOSPITALIER)	8	33.33%
REORIENTATION VERS UN AUTRE EMS	8	33.33%
TOTAL	24	

Répartition par âges des personnes accompagnées

Libellé	Résultat	%
Population 55 à 59 ans (inclus)	1	2.33%
Population 60 à 74 ans (inclus)	7	16.28%
Population 75 à 84 ans (inclus)	13	30.23%
Population 85 à 95 ans (inclus)	20	46.51%
Population 96 ans et plus	2	4.65%
TOTAL	43	

Répartition en fonction GIR

Le GIR moyen pondéré est de 741.82 au lieu de 775 en 2024

Libellé	Résultat	%
GIR 1	12	18.18%
GIR 2	22	33.33%
GIR 3	21	31.82%
GIR 4	11	16.67%
TOTAL	66	

PERSPECTIVES AUTONOMIE POUR 2026 ET ENJEUX PRIORITAIRES

- Montée en charge du financement du SAD Soins avec une demande d'augmentation du nombre de places PA mais aussi PH en réponse aux appels à projet pour rester dans la logique d'une offre de service PA/PH pour cette Direction Adjointe.
- Pilotage du budget au regard de la réforme tarifaire et du financement des soins à domicile en prenant en compte l'activité (GIR, pathologies, nombres d'interventions...) déclarée sur SIDOBA, le forfait global de soins, la dotation de coordination, et les financements complémentaires.
- La réforme SAD va nécessiter de moderniser ses outils métiers afin d'être en conformité au regard du cahier des charges. (logiciel métier unifié entre aide et soins)
- Renforcement de l'attractivité et de la formation du personnel au regard des exigences et attendus du secteur médico-social.

Le SAD du CCAS de Bondy confirme une dotation en hausse et une gestion budgétaire stable. Au regard de la réforme SAD, l'accent est mis sur l'amélioration des soins infirmiers à domicile, la revalorisation des professionnels du secteur et l'adaptation aux nouvelles réformes tarifaires et budgétaires nationales.

3. L'ANIMATION SENIORS

Le pôle « Animations seniors » a pour vocation de favoriser le bien-être, la socialisation et le maintien de l'autonomie des personnes âgées.

Sorties	Participants	Capacité	Coût	Transports	Recette	Différence
Journée à Biotropica	45	50	2 431,00 €	0,00 €	1 172,00 €	1 259,00 €
Celtic Legend	49	50	2 600,00 €	0,00 €	1 163,00 €	1 437,00 €
Roland Garros	41	50	806,00 €	600,00 €	300,50 €	1 105,50 €
Théâtre des Mathurins	48	50	1 800,00 €	0,00 €	943,00 €	857,00 €
Château de Guedelon	49	50	2 310,00 €	0,00 €	1 028,00 €	1 282,00 €
Banquet de Printemps	200	200	8 540,00 €	2 522,60 €	0,00 €	11 062,60 €
Savoir-faire d'antan	32	50	2 565,00 €	0,00 €	635,00 €	1 930,00 €
Hortillonnages	49	50	3 050,00 €	1 133,00 €	1 621,00 €	2 562,00 €
Meaux	36	50	2 928,00 €	850,00 €	756,00 €	3 022,00 €
Bowling	46	50	2 057,00 €	1 341,20 €	660,00 €	2 738,20 €
Journées à la mer	101	100	0,00 €	2 046,00 €	0,00 €	2 046,00 €
Guinguette	28	50	2 480,00 €	0,00 €	0,00 €	2 480,00 €
Vielles Pierres et Grands vins	38	50	2 982,73 €	0,00 €	1 034,00 €	1 948,73 €
Soissons	35	50	2 838,00 €	850,00 €	1 012,00 €	2 676,00 €
La pierre qui a construit Paris	44	50	2 463,00 €	0,00 €	1 274,00 €	1 189,00 €
Rouen	34	50	1 550,50 €	1 095,45 €	986,00 €	1 659,95 €
Paradis Latin	52	50	6 250,00 €	0,00 €	3 303,00 €	2 947,00 €
Total Sortie			47 651,23 €	10 438,25 €	15 887,50 €	42 201,98 €

Animation	Participants	Capacité	Coût	Transports	Recette	Différence
Thé Dansant	≈ 100 par thé	150	2 800,00 €		0,00 €	2 800,00 €

Ateliers	Participants	Capacité	Coût	Transports	Recette	Différence
Sophrologie	entre 6 et 10	15	2 240,00 €		940,00 €	1 300,00 €
Zumba	entre 6 et 8	15	2 304,00 €		400,00 €	1 904,00 €
Arts Plastiques	entre 6 et 10	15	3 129,60 €		2 520,00 €	609,60 €
Danse de salon	entre 4 et 10	15	3 840,00 €		543,00 €	3 297,00 €
Gym Douce	15	15	1 624,00 €		1 190,00 €	434,00 €
Relaxation Chinoise	15	15	1 540,00 €		1 018,00 €	522,00 €
Yoga	entre 3 et 6	15	4 416,00 €		790,00 €	3 626,00 €
Total Ateliers			19 093,60 €		7 401,00 €	11 692,60 €

Séjour	Participants	Capacité	Coût	Transports	Recette	Différence
Marché de Noel	34	50	11 490,00 €		3 068,00 €	8 422,00 €

Banquet des Vœux du Maire	Participants	Capacité	Coût	Transports	Recette	Différence
Traiteur	-	-	24 897,48 €		0,00 €	24 897,48 €
Buche	-	-	3 430,00 €		0,00 €	3 430,00 €
Animation	-	-	8 000,00 €		0,00 €	8 000,00 €
Fleurs	-	-	1 608,15 €		0,00 €	1 608,15 €
Colis	-	-	12 615,10 €		0,00 €	12 615,10 €
Total Ateliers			50 550,73 €		0,00 €	50 550,73 €

	Dépense	Transport	Recette	Différence
Total	131 585,56 €	10 438,25 €	26 356,50 €	115 667,31 €

Les banquets annuels constituent la dépense la plus importante de l'année. En 2026 les banquets de début d'année ont réuni 330 personnes à la première date et 350 personnes à la seconde.

Les sorties stricto sensu génèrent un reste à charge global de 42 201,98 €. Certaines actions affichent une fréquentation maximale (Banquet de Printemps, Paradis Latin, Journées à la mer), tandis que d'autres sont peu attractives (Meaux,), avec un coût élevé par participant.

Les ateliers sont globalement maîtrisés (Gym douce, Relaxation chinoise, Arts plastiques avec soutien de la Fondation Bruneau). Le Yoga, compte tenu de sa fréquentation, est supprimé en 2026.

Le constat est que les personnes ayant le taux le plus important de participation ne font pas partie des publics qui fréquentent le CCAS. Par ailleurs, les retraités ayant eu une activité salariée par le passé bénéficient, pour certains, d'opportunités de sortie via leur comité d'entreprise plus attractifs que le CCAS. Ces constats nous permettront de revoir nos prévisions de recettes pour 2026.

En ce qui concerne l'utilisation de l'enveloppe dédiée à la location de cars privés : celle-ci a été largement utilisée en 2025 sous l'impact de deux facteurs :

- la volumétrie plus importante des sorties/séjours proposées cette année
- des difficultés à réserver les cars municipaux suffisamment longtemps à l'avance.

Par ailleurs sur les sorties/ séjours qui sont les moins plébiscités, le CCAS manque d'outils de communication facilement mobilisables (accès aux réseaux sociaux, groupe WhatsApp...)

Perspectives 2026 : Optimisation des coûts de transport (recours aux transports en commun pour Paris, optimisation du recours aux cars Municipaux)

Vigilance sur les activités à faible public dans les premiers mois de l'année afin d'engager les dépenses non plus à l'année mais sur un semestre et ainsi pouvoir réajuster au second semestre.

Afin de lutter contre les désistements importants, les régisseurs auront pour consigne d'anticiper les encaissements à M-1 avant la date de l'évènement. Toute inscription non validée par un paiement sera annulée et la place se verra attribuée à une personne en liste d'attente.

VII. DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE

Dans le cadre de la loi de programmation 2005 (loi Borloo) les PRE sont portés par une caisse des écoles ou un CCAS. L'activité du Dispositif de Réussite Éducative est présentée chaque année dans les instances officielles de la Réussite Éducative (CTRE et CCRE) avec l'explication des écarts budgétaires et des reliquats.

Les orientations et les priorités sont discutées et validées dans ces mêmes instances puis dans le cadre des instances du Contrat de ville. Une convention annuelle est signée entre l'État et le CCAS.

1. Financement du dispositif

Financement du DRE :

Pour 2025, l'État a subventionné le DRE à hauteur de 48% et le CCAS abonde à hauteur de 52% du budget global.

Les subventions Etat pour le DRE s'inscrivent dans la programmation du Contrat de Ville.

Pour l'année 2026, les appels à projet déposés par le DRE sont en cours d'arbitrage. Les notifications d'attribution nous sont adressées fin mars de chaque année.

Les demandes se portent à hauteur de :

Enveloppes Actions :

- Accompagnement à la scolarité : 4 500€ sur 7 000€
- Soutien à la fonction parentale : 4400€ sur 8800€
- Santé Sport Culture : 8 000€ sur 10 500€

Soit 16 900€ sur un coût total de 26 300€

Enveloppe Ingénierie :

- **175 000€ sur 365 236€**

Soit une demande globale pour 2026 de 191 900€ ou 49% du coût total du projet

Financement du dispositif ACTE :

Pour 2025, l'Etat subventionne le dispositif ACTE à hauteur de 27 500€ et le Département à hauteur de 26 038€ : 53 538€

En 2026, la demande déposée dans le cadre de l'appel à projet Contrat de Ville est de 30 000€. La subvention du Département, sollicité en juillet 2025, a fait l'objet d'une baisse et s'élève à 20 914€.

2. Les parcours individualisés et les actions du DRE

En 2025 :

- **151 bénéficiaires** / 131 en 2024 (Départ d'un référent de parcours en octobre 2025)
- **143 parcours individualisés** / 122 en 2024
- Taux d'individualisation : 95% (95% en 24) : 8 enfants bénéficiaires pris en charge dans des actions financées par le DRE, hors PI (ex : fratrie) notamment sur les périodes de vacances scolaires
- Durée moyenne de parcours de 12 mois
- Les établissements scolaires sont les prescripteurs majoritaires pour 64%

- L'ensemble des écoles connaît et sollicite le DRE : 24 écoles sur 27 ont orienté des enfants vers le DRE.
- 56% des PI en école élémentaire : forte représentation des CM1/CM2
- Les saisines des parents représentent 11% des demandes
- Hausse des orientations via l'Escale grâce au travail des équipes dans le cadre de la passerelle ACTE/DRE : continuité entre ACTE et le DRE permettant des prises en charge individualisées
- Poursuite des orientations des enfants dès la maternelle grâce à un travail de proximité avec les écoles
- Age moyen des parcours sur l'année 2025 : 9 ans et 10 mois

Principaux motifs de sollicitation :

- Soutien scolaire et accompagnement à la parentalité : 52 %
- Problématiques de santé (dont santé psychique) : 53 %
- Accompagnement social et administratif : 47 %

Les demandes et les domaines d'intervention sont cumulatifs.

Dans le cadre d'une intervention globale et individualisée, les parcours mis en œuvre par les référents reposent sur :

- des entretiens individuels (enfant, parents, parents-enfant)
- des actions semi-collectives ciblées permettant de travailler les problématiques identifiées au-delà de la demande initiale.

Les situations détectées relèvent par ailleurs un niveau élevé de complexité :

- 71 % des situations sont qualifiées de complexes, en raison du cumul de problématiques et d'intervenants.
- 36 % des situations relèvent du champ de la protection de l'enfance.

Pour 2026 :

- Accompagnement à la scolarité,
- Ateliers des parents,
- Ateliers contes,
- Pratique langagière,
- Ateliers marionnettes,
- Ateliers de médiation artistique
- Ateliers jeux parents-enfants
- Ateliers d'écriture / slam
- Ouvertures aux loisirs et aux pratiques artistiques,
- Sensibilisation aux pratiques sportives,
- Plaisir de lire,
- Actions de prévention et de sensibilisation aux usages des écrans, aux réseaux sociaux, au harcèlement, à la protection de l'enfance en direction des familles, des enfants et des professionnels du territoire.
- Ateliers gestion des émotions et sophrologie...

Le DRE peut participer au paiement, après évaluation sociale et sollicitation du droit commun, aux loisirs, sports, activités culturelles des enfants en parcours.

L'équipe est composée de :

- une cheffe de service, coordinatrice DRE (agent CCAS, titulaire catégorie A),
- une assistante administrative et financière (agent CCAS, titulaire catégorie C),
- une référente de parcours, assistante sociale (recrutement effectué, arrivée prévue le 9 mars),
- un référent de parcours éducateur spécialisé (agent CCAS, contractuel catégorie A),
- une psychologue DRE (agent ville, titulaire catégorie A),
- une référente de parcours médiation scolaire et handicap (agent CCAS, titulaire catégorie C), départ à la retraite le 01^{er} avril. Remplacement demandé.
- un animateur référent ESCALE (agent CCAS, titulaire catégorie C),
- un animateur intervenant ESCALE (agent CCAS, remplacement demandé pour congé parental)

3. Organisation du DRE

- Le DRE est constitué d'une équipe pluridisciplinaire éducative (EPE) qui permet la prise en charge globale de l'enfant ou du jeune. Sur Bondy elle est composée de **7,6ETP pour 8 agents dont 3 référents de parcours individualisés.**
- **L'organisation s'articule autour de deux missions principales :**

-1. Équipe Pluridisciplinaire Éducative (EPE) – 2/16 ans

Elaboration et mise en œuvre de parcours individualisés pour les enfants de 2 à 16 ans avec le soutien de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS)

-2. Accueil des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) – 11/15 ans

Accueil des collégiens en situation d'exclusion temporaire, accompagnement éducatif spécifique
Pas d'évolution RH en 2025 au sein de l'Equipe Pluridisciplinaire Educative.

4. Budget 2026 du DRE

Les dépenses du Dispositif de Réussite Educative se répartissent entre les salaires et les actions pour un montant total de 446 091€.

I/ Masse salariale

L'ensemble des salaires chargés des agents du Dispositif de Réussite Educative est de **414 513€** (344 843€ pour le DRE et 69 670€ pour ACTE).

DRE	344 843€	Cette somme correspond à 6 ETP et 25% du salaire de l'animateur référent ACTE.
ACTE	69 670€	1,75 ETP pour ACTE financés par la ville, le Département et l'Etat

II/ Actions

En 2025 les actions du DRE ont été réalisées grâce à une enveloppe de 17 900€ pour le DRE et 27 500€ pour ACTE et pour un budget de fonctionnement de 19 850€. L'action santé ne s'est déroulée que partiellement au regard du départ d'un agent et de l'absence de lignes de crédit demandées pour cette action. En 2026 le budget de fonctionnement est reconduit en incluant la ligne de crédit nous permettant de programmer nos actions santé.

III/ Reliquat subvention 2025

4750 € de reliquat sur l'enveloppe santé, action réalisée que partiellement du fait du départ volontaire de l'orthophoniste intervenant au DRE.

III - Recettes exercice 2025

Les recettes pour l'année 2025 s'articulent de la manière suivante :

- subvention du contrat de ville de **212 900€** :
 - o 167 500 € sur la charge de personnel
 - o 17 900€ sur les actions
 - o 27 500 € pour ACTE
- subvention du Conseil départemental de **26 038 €** sur le dispositif ACTE.

Soit 238 938€ de recettes pour un coût global du projet de 472 629€ / 50% de taux de financement

IV- Recettes exercice 2026 :

Dans l'attente des notifications d'attribution suite aux arbitrages budgétaires dans le cadre de la programmation du contrat de ville

Demandes Contrat de Ville :

DRE = Ingénierie : 175 000€

Actions : 16 900€

ACTE = 30 000€

Demande Département :

ACTE = 20 914€ (déjà notifié)

